



Lyon, le 8 DEC. 2008

Le Maire de Lyon

Monsieur le Délégué Général,

La ville de Lyon a développé depuis plusieurs années une politique soucieuse des questions environnementales.

De manière plus générale et en ce qui concerne l'éclairage urbain, Lyon a développé une politique de maîtrise de ses consommations électriques et des nuisances lumineuses en utilisant différents leviers :

- utilisation des lampes les plus efficaces sur le plan énergétique,
- remplacement des appareils d'éclairage les plus anciens par des appareils plus efficaces sur le plan photométrique et permettant une diminution sensible des consommations,
- maîtrise du temps de fonctionnement des installations avec un système de télécommande centralisée,
- extinction de l'éclairage dans les lieux fermés la nuit ou sur les zones sans fréquentation entre 1 H et 5 H du matin,
- suppression progressive des luminaires type boule dans tous les lieux ou espaces où la lumière émise vers le haut n'est pas nécessaire,

Ces différentes actions ont permis de diminuer la consommation électrique de près de 2 millions de KWh ces deux dernières années ; l'objectif étant de ramener en 2012, la consommation d'éclairage du parc à sa valeur d'il ya vingt ans.

En ce qui concerne les décorations lumineuses de fin d'année, mises en place par les associations de commerçants, je vous informe qu'elles ne sont pas en progression, elles restent stables depuis de nombreuses années. Le budget consacré par la ville aux consommations électriques pour ces installations n'évolue pas et est relativement faible. Par ailleurs, la ville a engagé un travail de sensibilisation des associations de commerçants pour utiliser des matériels moins gourmands en énergie et a décidé de limiter les périodes de mises en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Stephen KERCKHOVE
Délégué Général
2 rue du nord
75018 Paris

Gérard COLLOMB

Ref. DS/MP